



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

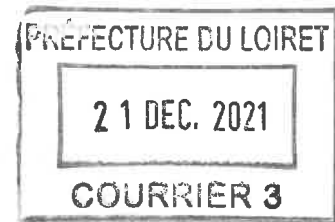
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 décembre 2021

**Présents :** Christian DUMAS, Hélène LORME, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Laurent JOLLY, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Éric SIGURÉ, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Thierry GOMES et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Philippe MAUGUN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Émilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Benoit COQUANT, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.21.086 – Suppression de postes au 15 décembre 2021

**Christian DUMAS expose :**

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins des services, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi
A	Administrative	Attaché	Attaché principal	100%
A	Administrative	Attaché	Attaché	100%
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	100%
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	100%
B	Administrative	Rédacteur	Rédacteur	100%
C	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	100%
B	Technique	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
B	Technique	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
C	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%

C	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	100%
C	Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	100%
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	100%
A	Culturelle	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	25%
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	25%
B	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8%

Après avis du Comité Technique du 23 novembre 2021 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 29 novembre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes ci-dessous énoncés à compter du 15 décembre 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **21 DEC. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

**21 DEC. 2021**

Le Maire



Christian DUMAS

